



37636 - Le temps d'acquittement de la petite zakat

question

Le temps de l'acquittement de la petite zakat commence -t-il après la prière pour durer jusqu'à la fin de la journée?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Le temps de l'acquittement de cette zakat ne commence pas après la prière accompagnant la Fête. Il commence dès le coucher du soleil du dernier jour du Ramadan, dès l'entrée de la première nuit du mois de Shawwal et prend fin à l'accomplissement de la prière. Car le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a ordonné son acquittement avant la prière. A ce propos, Ibn Abbas (P.A.a) a rapporté que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **Celui qui s'en acquitte avant la prière aura donné une zakat agréée. Celui qui s'en acquitte après la prière aura fait une aumône comme les autres.**(cité par Abou Dawoud,2/262-263) et par Ibn Madja,1/585 et par Dara Qoutni,2/138 et par al-Hakim,1/409.

Cependant, il est permis de l'acquitter un jour ou deux (avant la Fête) compte tenu de ce hadith rapporté par Ibn Omar (P.A.a) : **Le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a prescrit l'acquittement d'une aumône à la fin du Ramadan.** Plus loin, il dit: «on l'acquittait un jour ou deux (avant la fin du mois). Quiconque la retarde commet un péché et devra se repentir de l'avoir retardé. Elle est destinée aux pauvres.

Allah est le garant de l'assistance.